

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 <sup>ère</sup> délibération Pouvoir de Renaud BERETTI Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

*INTERCOMMUNALITE*

**Désignation d'un membre suppléant auprès de la commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO)**

Monsieur le Président rappelle que toute personne résidant sur le territoire français de manière régulière, et qui n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, peut, en cas de non obtention d'un logement et après avoir réalisé les démarches prévues à cet effet (demande de logement social), exercer un recours amiable devant la commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO).

Cette commission est, conformément à l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, créée par le représentant de l'Etat dans le département et comporte plusieurs collèges, le second étant composé d'un représentant des EPCI ayant conclu l'accord collectif intercommunal avec les organismes disposant d'un patrimoine locatif social ou signé la convention intercommunale d'attribution mentionnée à l'article L. 441-1-6.

Par courrier en date du 20 septembre 2017, le préfet de la Savoie a demandé aux communautés d'agglomération de Chambéry-Métropole Cœur des Bauges, d'Arlysère et de Grand Lac de désigner conjointement le représentant des EPCI auprès de cette commission.

Il est proposé que la communauté d'agglomération Chambéry Métropole-Cœur des Bauges désigne le délégué titulaire auprès de cette commission, et que les communautés d'agglomération d'Arlysère et Grand Lac désignent chacune un délégué suppléant.

Monsieur le Président propose que soit désigné M. Jean-Marc Vial en tant que délégué suppléant auprès de la Commission de médiation et au droit au logement opposable.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la désignation de M. Jean-Marc Vial en tant que délégué suppléant auprès de la commission de médiation et au droit au logement opposable.

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Désignation d'un membre suppléant auprès de la commission de médiation et au droit au logement opposable (DALO)

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/11/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/11/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2117 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171122-d2117-DE

---

**Date de décision :** 22/11/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)